

Étapes et échéancier

Récupérateurs d'eau de pluie et composteurs

1. **Dossier d'admission** à compléter.
2. Un **protocole d'entente** vous sera envoyé à la réception du dossier d'admission dûment complété. Dès le début du mois de mars, vous recevrez ce document, à lire attentivement, à signer et à retourner (copie virtuelle et copie papier).
3. **Inscription et sélection des citoyens récipiendaires.**

Un **renvoi à notre formulaire** pour les citoyens devra être mis en ligne pour la période d'inscription qui se tiendra du 21 mars au 2 mai 2011.

- La marche à suivre pour mettre ce **logo-bouton en ligne sur votre site internet** vous sera acheminée dès la réception de votre protocole dûment signé. Il s'agit en fait d'un code html à inclure sur le site de l'organisation (municipalité, MRC ou ONGE) indiquée comme demandeur.
- Nous ferons la gestion de ces inscriptions en recevant et en compilant les coordonnées des citoyens participants. À la fin de la période d'inscription (2 mai 2011), nous ferons un **tirage au sort** à l'aide d'un programme informatique.
- Durant la première semaine du mois de mai, vous recevrez la **liste des citoyens** tirés au sort (en fichier excel), ainsi qu'une lettre-type de réponse pour les récipiendaires. Nous vous suggérons de préparer un **publipostage** pour annoncer à chaque citoyen qu'il a été sélectionné pour obtenir du matériel environnemental à prix réduit.

**Cette procédure est conforme aux «obligations du participant» indiquées dans le formulaire d'inscription que vous avez rempli.*

4. Activités de communication

- Vous recevrez aussi la **Trousse de communication** qui fait un rappel des activités obligatoires et facultatives inscrites au protocole d'entente. Elle contient un modèle de communiqué et une lettre-type de remerciement du marchand IGA.
- Profitez du Jour de la Terre, le 22 avril, pour faire un rappel aux citoyens !

5. Livraison

- Les livraisons commenceront dès la mi-mai, jusqu'à la fin du mois de juin. Vous serez contactés pour la planification de cette livraison.
- La contribution de 25% du coût total devra être remise le plus tôt possible après la livraison. Le coût exact de cette contribution sera indiqué dans votre protocole d'entente.

6. Distribution aux citoyens

- L'organisation de la distribution du matériel aux citoyens ayant été choisie au hasard est à la discrétion de la municipalité, MRC ou ONGE participante.
- Nous vous encourageons à organiser des séances d'information et à demander une contribution citoyenne (pouvant couvrir les dit frais de 25 %).
- Le matériel devra être distribué avant le **31 août 2011**.
- N'oubliez pas d'inviter le marchand IGA à la distribution du matériel. Prenez quelques photos de la distribution pour votre rapport final.

7. Rapport final

- Dans le protocole d'entente, vous pourrez lire vos obligations quant à la production d'un rapport final.
- Ce rapport devra nous parvenir au plus tard 15 jours après la fin du projet, soit le 15 septembre 2011.